L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 8 NOVEMBRE 1888. 62me Année

Dufour & Bonnet,
Propriétaires Editeurs.

Entered at the Post Office at New Orleans, La., as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS.
JEUDI, 8 NOVEMBRE 1888.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi, à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION DU DIMANCHE.

Un an	$2 00

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

☞ Pour les petites annonces de Demandes, Ventes et Locations, etc., qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne, voir la 2e page.

VENTES DE CE JOUR.

Par D. E. Morphy, au local No 86 rue Magazine : Un grand assortiment de choix des derniers modèles de marchandises de fantaisie importées.

Propriétés à vendre dans le 2me district.—M. H. Onorato encanteur vendra aujourd'hui samedi, à la Bourse des Esclaves, 72 et 74 rue St Charles, des propriétés de valeur situées dans ce deuxième district. Un des terrains sur lequel est construite une très bonne maison est dans la rue Galvez, avec profondeur jusqu'à St Philippe. Quatre autres terrains sont situés dans la même rue Galvez et enfin deux dans la rue St Philippe, près Galvez. Nous appelons sur cette vente l'attention des gens qui veulent faire de bons placements en propriétés foncières. Voir l'avis aux annonces d'aujourd'hui.

Le journal "Le Temps", de Paris, sur la revision en France.

Les journaux radicaux gardent, sur la revision en général et sur le projet de M. Floquet en particulier, le plus prudent silence. Ils voudraient bien qu'on fît comme eux et qu'on n'en parlât plus. Leur embarras est si grand et ils sont tellement partagés entre un égal désir de blâmer et d'approuver, de soutenir le ministère et de le combattre sur cette question, qu'ils en seront bientôt réduits à dire que cette question de la revision qui ébranle la République tout entière, ne vaut même pas la peine d'être discutée. Ainsi que le laissait voir l'exposé des motifs lu par M. Floquet lui-même à la tribune, les radicaux revisionnistes ont voulu s'emparer du mot, parce qu'ils ont cru qu'à ce mot était attachée, comme ils disent, "une vertu miraculeuse". Mais une fois le mot lâché, ils voudraient bien ne pas avoir à s'occuper de la chose. Seulement le mot les tient, et lui ne les lâche pas. Les voilà prisonniers du terrible dilemme qui se pose au fond même de leur conscience : ou ne pas reviser du tout et avouer au pays qu'on a voulu simplement exploiter sa superstitieuse crédulité ; ou pousser à fond et jusqu'au bout cette affaire de la revision, et porter à la République un coup peut-être mortel.

Plus on y réfléchit en effet, plus apparaît au grand jour le péril que, dans les circonstances présentes, la réunion du Congrès ferait courir à l'institution républicaine. On sait que M. Floquet a dit et redit de toutes les manières qu'il ne fallait pas aboutir en tous cas à une Constituante spécialement nommée pour décréter de la forme du gouvernement de la France. La République ne peut rien craindre, d'après lui, être mise en question. Or c'est ce qui serait fait par la convocation extraordinaire d'une Assemblée constituante nouvelle qui se substituerait seule du premier coup à la Chambre et au Sénat. M. Floquet lui-même a dû lui rendre cette justice : seul vivement se changer, et nous ajoutons cette foi. Mais que répondra-t-il si nous lui prouvons par des chiffres qu'en allant au Congrès il s'expose et il expose la République à voir, malgré lui et contre lui, ce Congrès aboutir au vote décidant la convocation d'une Constituante ? Nous faisons appel à sa vieille foi républicaine. Ne tressaillira-t-elle ne s'épouvantera-t-elle pas devant cette éventualité menaçante ?

Eh bien! qu'il fasse avec nous le petit calcul suivant, très facile à vérifier. Le Congrès, composé de 888 membres, comptera sans doute 320 ou 340 votants. Ce bon chiffre le rapproche de la majorité absolue qui est de 175 et 127. Or vous savez, tant à la Chambre qu'au Sénat, 250 ou 260 réactionnaires et monarchistes, plus une vingtaine de boulangistes qui sont tout prêts à voter pour une Constituante, c'est-à-dire à renverser du trône et en combler le siège actuel. Ce nombre, sans doute, ne suffirait point. Mais noter le discours prononcé avant-hier par M. Clémenceau au nom de l'extrême gauche. M. Clémenceau n'est pas nouvelle. Un ainsi, sans aucun doute, pour une Constituante. Or on sait que M. Clémenceau peut disposer au Congrès de 190 à 200 voix. N'en mettons que 150. Ces voix radicales engagées à l'avance par des déclarations solennelles, jointes aux 250 réactionnaires, boulangistes ou socialistes, font 400, c'est-à-dire dépassent encore le chiffre à prévoir de la majorité absolue. Voilà à quoi nous marchons!

Et ce n'est pas l'arithmétique seule qui fait prévoir ce dénouement : c'est encore plus la contradiction absolue des idées revisionnistes, c'est l'impossibilité de jamais réunir dans un même vote de revision les radicaux mêmes qui la demandent. Nous n'en voulons d'autre preuve que les échanges de vues qui se sont faits jusqu'ici soit dans la presse, soit dans la commission de revision. Ni M. Floquet ne s'entend avec M. Clémenceau, ni M. Goblet avec M. Anatole de la Forge, ni M. Pelletan avec M. Henry Maret. Nous ne parlons point des républicains qui ne veulent pas de revision du tout. Quelle étrange politique! Peut-on concevoir que des esprits dignes de quelque raison veuillent aller ainsi à la revision sans être d'accord avec eux-mêmes sur les ruinages constitutionnels qu'il faut modifier, ceux qu'il faut respecter et les rouages nouveaux qu'il s'agirait d'introduire! N'est-ce pas le cas de répéter une fois de plus : *Quos vult perdere, Jupiter dementat!*

Qu'arrivera-t-il, en effet? Deux choses également inévitables. D'abord, les républicains divisés au Congrès et ne pouvant s'entendre étaleront aux yeux du pays la plus lamentable comme la plus ridicule impuissance. En second lieu, les droites décideront de toutes les majorités, elles régneront en souveraines maîtresses et contre le gouvernement et contre la majorité des républicains elle-même feront aboutir la décision du Congrès à la convocation d'une Constituante chargée de faire ce que le Congrès lui-même se sera déclaré impuissant à accomplir.

Voilà des faits qu'il est facile de prévoir. L'histoire d'un passé récent à la Chambre nous garantit de celle de l'avenir. Devant de telles menaces et dans de telles conditions, ne peut-on pas dire qu'il faut un triple fanatisme, c'est-à-dire un triple aveuglement chez des républicains ayant quelque souci de leur responsabilité, pour persévérer dans cette néfaste aventure?

LE SECRET PROFESSIONNEL DES MÉDECINS.—On lit, dans le *Figaro* :

Nous résumons une lettre que nous venons de recevoir et qui est plus qu'intéressante :

Le respect du secret professionnel des médecins peut-il aller jusqu'à compromettre la santé de tous les locataires d'une maison?

Exemple : Une dame habitant une maison est frappée de la variole; on apprend que la concierge, enfermée depuis longtemps dans sa loge, est atteinte de cette maladie contagieuse. Reproches à la femme du concierge qui prévient le médecin lui a défendu de dire la maladie de son mari et de répondre au propriétaire que son mari était atteint d'un déréglé.

N'y a-t-il pas là une exagération coupable de discrétion, et si ce mal si terrible se répand dans la maison, le médecin ne peut-il pas être poursuivi?

Nouvelles diverses de France.

Une grosse nouvelle artistique!

C'est Mme Adelina Patti qui créera, à l'Opéra, le rôle de Juliette dans l'œuvre de Charles Gounod.

Ceci demande une explication.

On se rappelle que Mme Darclée avait été engagée, il y a quelque mois, après une très brillante audition, pour chanter ce rôle. Les auteurs et la direction étaient très justement enthousiasmés pour la voix et la qualité de la jeune artiste. En effet, les premières études dans les foyers ne firent que confirmer les espérances que l'on avait fondées sur la nouvelle Juliette.

Mais quand commencèrent les répétitions d'ensemble, Mme Darclée fut prise, en scène, d'une certaine appréhension qui paralysa chez elle la plus grande partie de ses moyens. Cette appréhension, loin de diminuer, ne fit qu'augmenter, à ce point, qu'elle finit par avoir de fâcheuses conséquences pour la santé de l'artiste. L'approche de la première représentation annonçée l'épouvantait. A une répétition, jeudi dernier, Mme Darclée fut obligée de s'arrêter au milieu d'un acte, en proie à une émotion nerveuse qu'elle ne parvenait pas à dominer. La répétition fut levée.

M. Gailhard partit jeudi soir pour l'Angleterre, où Mme Patti comptait passer l'hiver dans sa belle propriété de Craig-y-Nos. L'associé de M. Ritt y arriva vendredi soir.

Il fut reçu presque en même temps qu'il se faisait annoncer, et à brûle-pourpoint, certain qu'il ne pouvait faire à la grande cantatrice un meilleur compliment, il lui posa la question suivante :

—Voulez-vous chanter Juliette à l'Opéra de Paris?

Mme Patti eut un moment d'hésitation. Mais, bien vite remise de l'émotion qui l'avait empêchée de répondre sur le champ, son visage exprima une joie manifeste.

—Si j'accepte? s'écria-t-elle : mais sans la moindre hésitation. Cette création sera le couronnement de ma carrière. Chanter à Paris un rôle que j'ai chanté dans le monde entier, excepté en France.... c'est pour moi un honneur artistique dont je suis heureuse et fière..... Nisson personnifiait l'Ophélie de Shakspeare; je veux, à mon tour, personnifier la Juliette du poète anglais.

Voici donc la distribution définitive de *Roméo et Juliette* :

Juliette	Mmes Adelina Patti
Stéfano	Agussol
Le duc	MM. Jean de Reszke
Frère Laurent	Ed. de Reszke
Capulet	Delmas
Mercutio	Melchissédec
Tybalt	Mor let

Lorsque M. Gailhard apprit cette bonne nouvelle à M. Gounod, le maître en fut tellement ravi, qu'il promit au directeur de l'Opéra de conduire l'orchestre le soir de la première représentation de son œuvre, qui aura lieu vers la fin de novembre.

S'il faut en croire les bruits qui courent, un nouveau fusil à répétition aurait été présenté au ministère de la guerre. Cette nouvelle arme constituerait encore un progrès considérable sur le fusil Lebel.

On prétend que l'infanterie de marine en serait armée à la place du fusil Krogatschek, qui est défectueux.

En outre, la Russie aurait, paraît-il, fait une commande considérable de cette arme, pour laquelle les forges de Saint-Chamond ont engagé des capitaux très considérables.

Les Compagnies d'omnibus ont cherché de tout temps à se prémunir contre les fraudes de leurs conducteurs. Les ressources les plus ingénieux ont été encouragées par elles pour arriver à ce résultat que—d'après les feuilles de Paris—paraît avoir atteint un inventeur de Liverpool. Celui-ci a trouvé un appareil ingénieux que l'on expérimente en ce moment et qui enregistre mécaniquement toutes les opérations que, l'on réclame ordinairement d'un conducteur intelligent. Ainsi, cet appareil, placé bien à la vue du public, enregistre l'entrée et la sortie des voyageurs d'intérieur et d'impériale, les noms des rues dans lesquelles s'engage l'omnibus, le nombre des places vacantes, et, enfin, la quantité totale des passagers transportés depuis la mise en mouvement du véhicule.

L'appareil est muni aussi d'un calendrier, d'une pendule et d'un thermomètre.

On s'occupe beaucoup, en ce moment, dans les établissements de pyrotechnie militaire, dans les directions et écoles d'artillerie, d'expériences sur un nouvel explosif dont l'inventeur, comme celui de la mélinite, est un des plus distingués officiers d'artillerie de France, le colonel R.....

La force d'expansion de ce nouvel explosif, par rapport à la mélinite, est évaluée à 60[illegible].

Son aspect général rappelle assez celui de la boette, l'explosif anécdote. On dirait de la gélatine légèrement grasse, mais cassante, comme de la gelée un peu épaisse.

Il détone sous l'effet d'un choc développant instantanément un minimum de 1000 degrés de chaleur environ; de la combinaison chimique résulte un dégagement extraordinaire de vapeur d'eau et d'oxyde de carbone.

Des obus chargés avec le nouveau produit auraient un pouvoir destructeur impossible à calculer.

La *France* publie cette dépêche, en date de Rome, 23 octobre :

"Léon XIII est gravement malade. Les médecins ne sont pas sans inquiétudes. Il lui est ordonné un repos absolu.

"Hier, le pape ayant voulu se lever, tomba lourdement dans un fauteuil qui se trouvait à sa portée. En outre, une aggravation s'est manifestée dans la maladie dont il est atteint."

Malgré les médecins qui, vu l'état de fatigue du pape, lui recommandent un repos absolu, Léon XIII persiste à vouloir recevoir les pèlerins de Naples, devant lesquels il prononcera un discours important.

Dans un prochain consistoire, M. Guilbert, archevêque de Bordeaux, et M. Richard, archevêque de Paris, seront probablement nommés cardinaux.

M. de Mouy, ambassadeur de France au Quirinal, actuellement en congé, retournera à son poste pour quelques jours seulement, après lesquels il sera remplacé.

—On télégraphie, de Rome, 19 octobre, au *Monde* :

"Le pape vient de décider qu'il tiendrait un consistoire dans le mois de décembre, pour préconiser un certain nombre d'évêques et créer des cardinaux.

"Dans ce consistoire, Léon XIII doit prononcer une allocution, où il renouvellera ses fermes et constantes revendications des droits de l'Eglise; ainsi se trouveront confondus les sectaires de toutes sortes qui prétendent faire considérer le voyage à Rome de l'empereur d'Allemagne comme la sanction des faits accomplis.

"En attendant, les catholiques d'Allemagne et de tous les autres pays ne manqueront pas de protester contre ces impudentes et perfides manœuvres."

On sait que le gouvernement français effectue des travaux de défense sur la côte d'Algérie, en vue des éventualités qui pourraient se produire dans la Méditerranée. Ces travaux ayant subi, dernièrement, un certain ralentissement, quelques journaux ont annoncé qu'ils allaient être abandonnés.

La nouvelle avait causé une grande émotion dans la colonie africaine. M. Etienne, député d'Oran, a fait des démarches au ministère de la guerre et a reçu, du général Meunier, directeur des fortifications, l'assurance que cette crainte n'était pas justifiée. Le gouvernement est trop persuadé de la nécessité de la défense des côtes algériennes pour renoncer à les fortifier. Le ralentissement constaté est dû à l'épuisement momentané des crédits, mais les travaux reprendront avec une activité nouvelle dès le vote du budget de 1889, où figurent des sommes importantes pour cet objet.

M. Le Cour a déposé, sous forme d'article additionnel, un projet consacrant les travaux de défense à entreprendre aux ports de Brest, Cherbourg et Toulon.

La proposition tend à l'ouverture d'un crédit de 50,000 fr. pour faire étudier les ressources que pourraient offrir, tant au point de vue d'un refuge éventuel qu'à celui de la construction et de l'armement de la flotte, différents ports de commerce, et notamment ceux de Rouen, Nantes et Bordeaux, que leur situation géographique met complètement à l'abri de toute attaque. On ferait inventorier, en vue d'une réquisition ultérieure, les chantiers de constructions navales et les établissements métallurgiques qui peuvent s'y trouver, et une Commission technique examinerait s'il n'y a pas lieu de classer, dès à présent, certains de ces ports comme ports militaires auxiliaires.

L'*autorité* annonce que Mgr Richard, Mgr Guilbert, archevêques de Paris et Bordeaux, sont proposés par M. Goblet pour le cardinalat.

A Rome le bruit court que le bonce à Paris recevra la pourpre au prochain consistoire.

M. Chevillon a eu, dernièrement, une entrevue avec M. de La Porte, sous-secrétaire aux colonies, à propos des vins italiens. Le député des Bouches-du-Rhône a appelé toute l'attention du gouvernement sur cette question, qui intéresse, à un si haut point, le commerce français.

En effet, depuis l'application du tarif prohibitif, les vins italiens ne trouvant plus comme auparavant leur débouché en France, sont importés dans les provinces scoleriées françaises, où ils entrent en franchise et où ils font subir à nos produits une baisse considérable et exercent une concurrence désastreuse pour le marché français.

A la suite de la conversation, M. de La Porte a reconnu, sans peine, la valeur des réclamations formulées par M. Chevillon, et il a promis de s'occuper de l'importante question avec tout l'intérêt qu'elle mérite.

Malgré la protestation de M. Cochin, le Conseil municipal de Paris a adopté un vœu invitant M. le ministre de l'Instruction publique et des beaux-arts à faire disparaître la croix qui domine encore le Panthéon.

Le projet de loi portant établissement d'un impôt général sur le revenu comprend quarante-six articles répartis en huit titres.

Le titre premier traite des *bases de l'impôt*. Il comprend dix-neuf articles. Les deux premiers articles fixent la portée de la loi; ils sont ainsi conçus :

"Article 1er.—Il est établi un impôt général sur le revenu.

"Article 2.—Tous les revenus possédés en nominatif, en France, sont soumis à l'impôt général sur le revenu, sauf certaines exceptions et modérations.

"La quotité de l'impôt est fixée :

"A 1 0/0 sur les revenus professionnels, industriels et commerciaux.

"Et à 1 1/2 0/0 sur tous les autres revenus.

"Les revenus énumérés au premier alinéa de l'article 17, à l'exception des bénéfices des Sociétés en nom collectif et de la part des commanditées dans les Sociétés en commandite, seront taxés à 1 1/2 0/0 quel que soit leur origine."

Les articles suivants règlent les détails de l'évaluation et de la répartition des revenus.

Nous avons dit que M. Calvinhac, député de la Haute-Garonne, a pris l'initiative d'un projet de loi tendant à frapper d'un impôt comme cela se pratique notamment en Allemagne, les transactions de Bourse, dites "vie spéculation."

Le droit serait de 25 centimes par opération portant sur 3,000 fr. de rente 3 0/0 ou 4,500 fr. de rente 4 1/2 0/0.

Pour les autres valeurs françaises, le droit serait de 50 centimes pour les valeurs jusqu'à 500 fr., de 1 fr. pour les valeurs de 500 fr. à 2,000 fr., et de 2 fr. pour les valeurs au-delà de 2,000 fr.

On ne nait pas assez, en France!

Le service de la statistique vient de dresser des tableaux sur la natalité et la mortalité en France, comparés à ceux des autres nations de l'Europe. L'excédent des naissances sur les décès est en moyenne de 13 pour 1,000 habitants en Angleterre, de 12 en Allemagne, de 10 à 11 en Italie et de 2 à 1 1/2 en France!

On écrit de Nancy :

Une réception enthousiaste a été faite à MM. Ferdinand et Charles de Lesseps, arrivés par l'express Orient.

La conférence faite dans la salle du Théâtre par M. Charles de Lesseps a obtenu un grand succès. On remarquait dans l'assistance le maire de Nancy, le général Boisdenemetz, le trésorier-payeur général, le recteur d'académie, les notables commerçants de la ville et les directeurs de la presse locale.

Le conseil d'Etat a autorisé l'Association générale des médecins de France à accepter le legs de 100,000 francs, que lui a fait M. le docteur Belle, de Moissac, pour fonder des secours de 500 francs aux médecins nécessiteux.

L'appel adressé par le comité de la nouvelle Ligue à tous les patriotes soucieux de l'avenir n'est pas resté sans réponse. De tous les coins de la France, des professeurs, des instituteurs, des pères de famille, des fonctionnaires de l'ordre administratif et judiciaire, des membres de sociétés nautiques, alpines, de tir et de gymnastique, écrivent au comité d'initiative, présidé par M. Berthelot, pour donner leur adhésion à son programme.

Au nombre de ces correspondants se trouvent déjà plusieurs préfets, des recteurs d'académie, des professeurs de Faculté, de lycée et de collège, des professeurs d'école normale, un grand nombre d'anciens élèves de l'Ecole polytechnique, le gendre du président de la République, M. Cunisset-Carnot, avocat général à Dijon et auteur d'un livre charmant sur la chasse, deux membres de l'Académie de médecine, un membre de l'Académie des sciences. Parmi les écrivains et littérateurs, M. Francisque Sarcey a été l'un des premiers à s'inscrire. Tous les correspondants sont unanimes à approuver la détention, puis par le comité de la Ligue, de fixer au chiffre démocratique de *trois francs* la cotisation annuelle; mais plusieurs d'entre eux augmentent volontairement leur versement. De ce nombre est le grand-rabbin de Paris, M. Zadoc-Kahn, qui a écrit la lettre suivante :

A M. le secrétaire du comité de la Ligue nationale de l'Education physique, au siège social, 5, rue Vivienne.

Paris, 21 octobre 1888.

Monsieur,

Dès le premier moment, j'ai applaudi du fond de mon cœur à la création d'une Ligue nationale de l'éducation physique, qui est destinée à exercer une si heureuse influence sur l'avenir de notre pays.

Je viens vous prier, en conséquence, de vouloir bien m'inscrire sur la liste des adhérents à la nouvelle Association à laquelle j'offre une souscription annuelle de 20 francs.

Veuillez agréer, monsieur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

ZADOC-KAHN,
Grand-rabbin de Paris.

Pour la guérison des rhumes, de la toux, et des affections pulmonaires, le Pectoral Cerise d'Ayer n'a pas d'égal.

Turlutaine :

Quand le vin tourne il aigrit; quand l'homme est gris, il tourne.

Un muet n'est pas un homme de parole.

Le tambour! voilà la véritable caisse de retraite.

Un voyage tout indiqué pour un gantier :

Aller à Gand, de Pau.

Pour filer les malfaiteurs on prend généralement les policiers ronds.

Au cercle :

—Laide! la femme d'Alfred! Un peu défraîchie, tout au plus.

—Mettons qu'elle a seulement besoin d'un coup de fer....

Lecture du journal à l'Assommoir.

Un copain "éduqué" opère, à haute et intelligible voix :

"On annonce que c'est à un simple manœuvre, gagnant à peine deux ou trois francs par jour à servir les maçons, qu'est échu le gros lot de cent mille francs au dernier tirage des obligations de.... Ce brave homme est marié...."

—Hélas! interrompt Bec-Salé, il n'y a pas de bonheur parfait!

Le gros Machin, un nouveau doué d'un estomac d'autruche et d'un appétit de brochet, commence à éprouver des symptômes généraux de consomption.

—Je suis légèrement fatigué, disait-il; j'ai déjà les indigestions difficiles.

Italie.

Nous trouvons, dans les journaux de France, du 25 octobre, la dépêche ci-dessous, de Saint-Pétersbourg, au sujet de l'entente anglo-italienne :

Saint-Pétersbourg, 24 octobre.

Le correspondant des *Novosti*, à Rome, affirme de nouveau tenir d'une source certaine qu'un accord a été conclu, au printemps dernier, entre l'Angleterre et l'Italie.

Cet accord ne repose sur aucune convention écrite, mais il résulte de conversations échangées, à Londres, entre lord Salisbury et le chevalier Catalani; à Rome, entre M. Crispi et l'ambassadeur de la Grande-Bretagne.

Il a été stipulé que, si les possessions du Sultan étaient menacées, l'Angleterre étant obligée par la convention de Chypre de venir à son secours, ferait appuyer les troupes britanniques par un corps d'armée italien, opérant en Asie-Mineure, avec l'assistance des escadres combinées d'Italie et d'Angleterre.

L'Angleterre promettait, en revanche, de protéger les côtes d'Italie, si elles étaient inquiétées. Une agression française engagerait même complètement l'action du gouvernement anglais en faveur de la puissance alliée.

Le Foreign-Office n'a, toutefois, fait aucune promesse au cabinet de Rome au sujet de la Tripolitaine. Il avait uniquement en vue l'éventualité de la convention de Chypre.

L'absence d'un document écrit a permis à lord Salisbury de déclarer au Parlement que l'Angleterre n'était liée par aucun traité avec l'Italie.

On lit; dans le *Journal du Havre* :

Le gouvernement italien vient de publier un document que, dans son intérêt, il aurait dû tenir secret. C'est le rapport de la direction générale du Trésor, sur l'exercice financier 1886-1887.

Durant cet exercice, les sommes affectées au paiement des diverses rentes italiennes se sont élevées à 422,375,007 lire, dont 383,900,363 lire pour les intérêts du 5 3/4 0/0 et le reste pour les dettes diverses. Et, sur cette somme de 422,375,007 lire, il a été payé à l'étranger :

En France : 146,724,433 lire.
En livres sterling : 41,076,431 lire.
En marcs : 15,099,379 lire.

Les capitalistes français possèdent donc le tiers du grand livre de la dette publique italienne, les Anglais n'en ont que le dixième, et les Allemands, ces grands amis de l'Italie, en ont à peine la trentième partie. En capital, la France détient pour plus de 3 milliards de titres de rentes italiennes qui échappent à l'impôt français de 3 0/0 sur le revenu des valeurs mobilières et qui donneraient au fisc un produit de 4 millions et demi s'il plaisait au ministre des finances d'appliquer la loi de 1872 à la lettre qu'autant son esprit.

Il n'y a pas de représailles à craindre; car, si les portefeuilles français sont bourrés de titres italiens, les portefeuilles italiens sont absolument vides de titres français.

Mais quand bien même le ministre des finances ne se déciderait pas à frapper la rente italienne de l'impôt de 3 0/0 sur le revenu, la situation serait encore menaçante pour le crédit de nos bons voisins. Avouer que le tiers de la dette publique est entre les mains de créanciers que l'on menace tous les jours d'une guerre au couteau, c'est indiquer clairement à ces créanciers qu'ils doivent passer la main à d'autres prêteurs.

—Mauvaise affaire pour M. Crispi. Il vient de se produire un incident qui pourrait lui coûter cher.

Au moment du départ des souverains pour Naples, M. Farini, président du Sénat, et M. Biancheri, président de la Chambre, sont allés à la gare complimenter le roi et l'empereur.

Le roi les salua familièrement, leur disant qu'il était bien aise de voyager avec eux.

"Nous n'avons pas l'honneur d'être du voyage, répondirent les deux présidents; car M. Crispi a oublié de nous inviter, ainsi que les membres du Parlement."

Le roi se montra très fâché et dit qu'il allait donner des ordres pour faire organiser un train spécial qui serait à leur disposition dans l'après-midi. Les présidents acceptèrent; mais après le départ du souverain, ils se concertèrent avec plusieurs députés et sénateurs, et il fut résolu qu'ils s'abstiendraient de prendre part aux fêtes de Naples, estimant que le manque d'égards de M. Crispi envers le Parlement ne pouvait pas être excusé.

On prévoit que cet incident pourra avoir de graves conséquences pour le ministre. Du reste, tous les fonctionnaires civils se plaignent de la façon dont ils ont été accueillis par l'empereur, qui ne s'est pas gêné pour les ennuyer, en les obligeant à se promener nuit et quelquefois pour le contentement des modes le plus nouvelles et du meilleur goût.

4 nov.—1n 1re cour

Mme Vve H. Billard,
80 RUE DE CHARTRES,

A l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'à sa maison étant finie d'être réparée et sa nouvelle de retour du Nord, elle était allée visiter les plus grandes maisons de modes, se mettant entièrement à la disposition de ses clientes pour la confection des modes le plus nouvelles et du meilleur goût.

4 nov.—1m 1re cour

Bureau de la Compagnie d'Assurance Factors and Traders, en liquidation.—Nouvelle-Orléans 4 novembre 1888.—Les actionnaires de la Compagnie d'Assurance Factors and Traders, en liquidation, sont par le présent notifiés que UNE QUARANTE POUR CENT du *par value* de leurs actions sera payé sur présentation des certificats de stock à partir de mardi prochain, 7 novembre courant, au bureau de M. JULES A. BLANC, No 120 rue Commune.

ED. A. PALFREY,
JULES A. BLANC,
R. M. WALMSLEY,
Commissaires pour la liquidation.

4 nov.—7t

Avis Spécial.

Le Restaurant de la Louisiane.—Mme et M. Louis Rezaudun, propriétaires du Restaurant de la Louisiane, 107 rue de la Douane, ayant achevé les réparations de leur grande, élégante et très aérée salle à manger, qui est maintenant orné d'une tapisserie fashionable et de bon goût, sont maintenant prêts à recevoir leurs clientes et à servir à tous ceux qui viendront chez eux les mets les plus délicats et toutes les primeurs de la saison. Tout cela servi royalement.

2 nov—1m

Avis.

SPEAR & ESCOFFIER, encanteurs, préviennent leur nombreuse clientèle qu'ils ont transféré leurs bureaux du No 40 rue Royale au No 3 1/2, rue Carondelet. 20 oct—1m

MADAME GARELLI,
SAGE-FEMME DE 1RE CLASSE,
Diplôme de la Faculté de Paris,
Consultations de 1 h. à 4 h. p. m.
163 RUE REMPARTS, COIN ORLEANS.
16 août—2m—jeu dim

BEQUILLES.
BAS ÉLASTIQUES.
Sonlienes abdominaux, Bandages herniaires, Bas pensoires, appuis pour les épaules, etc. Dans tous les genres et dans tous les prix.
A. McDERMOTT,
200 St-Charles, entre Julie et St-Joseph.
21 mai—1 an

CHEMISIER PARISIEN
É. RIGAUT,
Coupeur des premières maisons de Paris
405 Sixth Avenue, New York.
Sur mesure, 6 chemises Wamsutta, $9.
Réparation soin, devante, manchettes.
Spécialité de chemises, caleçons, gilets de flanelle.
1er sept—1 an—Dim Mar Jeu.

DATE DE FONDATION, 1805
COMPAGNIE
D'ASSURANCES
—DE LA—
NOUVELLE-ORLEANS.
New Orleans Insurance Company et New Orleans.
Etablie en 1805.
BUREAUX : 3 rue Carondelet entre Canal et Commerce.
Capital - $500,000
J. TUTES, Président
A. BOUBLIER, Vice Président.
JOSEPH A. RINGES, Secrétaire.
Assure contre les risques de feu, de mer et de rivières, aux taux les plus réduits.
DIRECTEURS :
JEAN T. DUJAZON, EDWD. J. BOBET,
PIERRE FOUTE, R. GALLY,
D. FATJO, A. BOUBLIER,
CHAS. E. SCHMIDT, THEO. BRUNER,
JULES TUTES, E. LABOUISSINI,
GUS. PITOT, J. W. RINGES.
24 oct—1m

D. MERCIER'S SONS
Les marchands renommés par la modicité des prix de leurs articles et la joyeuse danse dans leurs transactions commerciales
Vêtements confectionnés, Chapeaux et Articles de toilette pour messieurs et enfants.
Le magasin est ouvert le samedi soir jusqu'à 10 heures, et fermé le dimanche.
Coin des rues Dauphine et Bienville, à deux blocs de la rue du Canal, 2me district.
1er nov 88—1 an—mer j—s dim

D. H. Holmes.
Articles Spéciaux et Attrayants
—POUR—
CETTE SEMAINE.

Articles de toilette.

10 cts.
Etoffes de toilet unaies pour vêtements complets, bon tout, unies, créoles, diagonales et fantaisie.

12½ cts.
Cashemires à doubles plis, larges, pour vêtements complets, étoffes à carreaux et à raies, fantaisie, de toutes les nuances nouvelles.

15 cts.
Mohairs doubles plis à carreaux, genres assortis et faisant de magnifiques toilettes.

20 cts.
Cambets double laine très utiles.

25 cts.
Pour vêtements complets en drap, tout laine, cachemires double largeur, chevrots économie, mélanges tout laine et cachemires.

80 cts.
Pour vêtements complets fantaisie, tout laine, drap albatros et cachemires de largeur extra double.

85 cts.
Drape pour dames, tamis, Faille, drap Fresé et Pomée, double largeur, tout laine.

40 cts.
Etoffes à carreaux et plin bred pour vêtements complets. Articles français, tout laine, et double largeur extra.

45 cts.
Articles de toutes nuances, tout laine, belle qualité, double largeur, pour vêtements complets.

50 cts.
Henriettes, tout laine, double largeur extra, chevriots économie et chevronné, matériaux excellents.

60 cts.
Un lot mêlé de nouveautés fantaisie restant de la dernière saison, valant $1 la yarde

75 cts.
Henriettes magnifiques, tout laine. Armures, Alpaca et Serges.
Drape San 54 pouces de 30 cts à 75 cts différentes, bien appropriées et qui ne se tachent pas, $1 50, $3 et $3.
Drape pour dames, 50 pouces, mélanges gris et foncés.....50 cts la yarde
Drape pour dames 24 pouces, tout laine des dernières nouveautés.....95 cts
Flanelles à raies pour vêtements complets, surtout pour robes du matin, 2 1/2 yards de largeur.....$1.50
Flanelles à carreaux, tout laine.....30 cts la yarde

SOIERIES.

100 pièces satin couleur de toutes nuances.....30 cts
Moiré couleur Pékin à raies.....40 cts
Surahs fantaisie à carreaux et à raies.....60 cts
Faille française noire et couleur tout soie.....$1.00
Moiré Pompadour fantaisie, 22 pouces, $1.25
Nous vous prions ainsi de venir nous voir ses dernières nouveautés en étoffes pour robes et toilettes et en soieries. Nous en avons fait un excellent choix et notre stock est le plus élégant que nous ayons jamais exposé.

155 Canal St
Ouvert jusqu'à 10 heures ce soir.

LA PLUS GRANDE MAISON DU SUD.
LEON GODCHAUX.
VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS,
VÊTEMENTS SUR MESURE,
CHEMISERIE, CHAPELLERIE,
BONNETERIE, ARTICLES DE VOYAGE,
81, 83 et 85 rue du Canal. Nlle-Orléans.
23dec—1 an dim mer ven

Société de Bienfaisance des Bouchers de la Nouvelle-Orléans.

Les officiers et les membres de cette association sont informés que l'assemblée générale trimestrielle aura lieu jeudi le 8 novembre, à 7 heures p. m., à la salle de la Société, coin Poydras et Dryades. Immédiatement après les affaires terminées auront lieu les élections générales pour l'année 1889-90.

Messieurs les médecins qui désirent avoir la charge du service médical de la Société sont priés de s'adresser pour toutes informations à M. le Président P. Estèves, 71, antimarché français ou chez M. le trésorier B. Maxie, coin Poydras et Dryades et faire parvenir leurs applications à la Société avant les élections.

Par ordre du président,
PAUL ESTEVES.
G. PERES, Secrétaire. 4 nov—au 8

The American Insurance Adjustment Company--Limited.
Chambre 6, Meyer Building, coin des rues Baronne et Union.
Président, CHAS. A. LAROQUE TURGEAU.
Vice Président S. H. SELIGMAN.
Secrétaire E. F. MEUNIER
Trésorier F. A. GODEFROY.
Conseil d'Administration.
Hy. Forschler, C. A. Laroque Turgeau, S. H. Seligman, F. A. Godefroy, P. Surgi.
La susdite association étant la première et la seule de son genre dans cette communauté nous désirons appeler l'attention du public sur les portances et les avantages qu'elle donne dans les cas d'incendies ou de dommages.
1° Bien souvent, une faible commission sur les primes versées pour des assurances, l'assuré devient souscripteur de la compagnie.
2° La première en cas de perte, a droit aux services de la compagnie :
a. Pour le règlement de sa réclamation.
b. Pour le choix de experts, priseurs et contractants.
c. Dans ses recherches de toutes les preuves nécessaires à la démonstration des pertes.
II a. En outre, droit à toutes informations relatives à l'assurance et reçoit tout simplement le port sur les polices qui lui ont été faites, et à la réclamation de perte ou de dommage, fondée sur ses polices et en conformité de frais supplémentaires.
La moitié du paiement à faire doit gagner à la compagnie l'encouragement de l'homme d'affaires, des hommes de chemins qui sont employés pour le règlement de ses pertes, la compagnie a imposant à devoir de tout faire pour qu'il obtienne, conformément à sa police, paiement équitable et complet de sa perte subie.
4 nov—

Téléphone 1145. ÉTABLI EN 1870. P. O. Box 1096.
A. W. MOFFETT.
Chantier de bois et moulin à raboter.
Coin des rues St-Louis et Franklin. (A la tête du Vieux Basin.)
Vend en gros et en détail bois de charpente, fini et non travaillé, bois pour plancher, plafond et weather boards, cèdre, frêne noyer, peuplier pin blanc et cèdre.
28 sept—1an Manufacture de wagons une spécialité.

COMPAGNIE D'ASSURANCE
LIVERPOOL AND LONDON AND GLOBE.
LA PLUS GRANDE COMPAGNIE DU MONDE CONTRE L'INCENDIE.
Plus de $40,000,000 de pertes payées aux Etats-Unis.
Toutes les pertes sont payées COMPTANT, sans escompte, aussitôt qu'elles sont justifiées.
Pertes payées pour l'incendie de Chicago - - - - $3,239,091.
Pertes payées pour l'incendie de Boston - - - - $1,427,290.
—DIRECTEURS A LA NOUVELLE-ORLEANS—
NEWTON BUCKNER, Chairman, RODOLPH WEBSTER, A. DELVAILLE.
JNO. W. LABOUISSE.
HENRY T. DODEN, Secrétaire Résidant. LAWRENCE F. LOW, Assistant Secrétaire.
12 nov. 4e—1an

DESSINS ET EVALUATIONS DE MEDAILLES, BADGES ET EMBLEMES EN ARGENT ET EN OR
Pour Ecoles, Académies, Séminaires, Universités, Sociétés, etc.,
Seront fournis et exécutés dans tous les genres de travail art